

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension de Notre-Seigneur, le 5 octobre 2015.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur, tenue lundi le 5 octobre 2015 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre-Communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
Mme Nathalie Larouche, conseillère au district no 3 ;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
Mme Nellie Fleury, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette séance :

Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue et prière;
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 et de la séance spéciale du 14 septembre 2015 ;
- 4.0 Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2015;
- 5.0 Lecture de la correspondance;
- 6.0 Rapport des comités;
- 7.0 Présentation et dépôt des États comparatifs trimestriels au 30 septembre 2015 des activités financières ;
- 8.0 Stratégie québécoise d'eau potable - Dépôt du rapport annuel 2014 ;
- 9.0 Approbation de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence pour les années 2014 à 2018 :
- 10.0 Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du nouveau Fonds chantiers Canada-Québec, volets Fonds des petites collectivités - Renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts ;
- 11.0 Octroi d'un contrat à Environnement CA - Évaluation du passif environnemental en vertu du chapitre 3260 du manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public – Démarche visant à évaluer la situation de la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur par rapport à la nouvelle norme ;
- 12.0 Vente d'un terrain résidentiel à M. Maxime Gagné et Mme Mélissa Bouchard;
- 13.0 Adoption des prévisions budgétaires 2016 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie Secteur Nord ;

- 14.0 Adoption des prévisions budgétaires 2016 de la Régie Intermunicipale du Parc Industriel Secteur Nord ;
- 15.0 Octroi d'un contrat - Achat de sel de déglçage et de sable auprès de l'Entreprise Léon-Maurice Tremblay ;
- 16.0 Octroi d'un mandat à Groupe Planitech pour la réalisation de plans préliminaire pour la rénovation de l'aréna municipal ;
- 17.0 Autorisation d'aller en appel d'offre public sur invitation - Ameublement et équipements, Centre de Loisirs Multifonctionnel ;
- 18.0 Demande d'approbation d'un P.I.I.A., de Monsieur Laval Maltais en regard de la propriété située au 424, Rang 5 Ouest, chemin #4 ;
- 19.0 Demande d'approbation d'un P.I.I.A., de Monsieur Michel Bouchard en regard de la propriété située au 138, chemin de l'Ile-à-Nathalie ;
- 20.0 Motion de félicitations - Formation cohorte de pompiers ;
- 21.0 Subvention Office Municipal d'Habitation ;
- 22.0 Octroi de subvention à divers organismes ;
- 23.0 Rapport mensuel du maire ;
- 24.0 Affaires nouvelles :
 - 24.01
 - 24.02
 - 24.03
- 25.0 Période de questions des citoyens ;
- 26.0 Levée de la séance ordinaire ;

Mot de
bienvenue
et prière

MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, récite la prière d'usage et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

Lecture et
adoption
de l'ordre
du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

R. 2015-144

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est également convenu de laisser ouvert l'item "Affaires nouvelles":

Adoptée

Approbation
des minutes de
la séance
ordinaire du 8
septembre 2015
et de la séance
spéciale du 14
septembre 2015

APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 14 SEPTEMBRE 2015

R. 2015-145

APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 14 SEPTEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que les minutes de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 et de la séance spéciale du 14 septembre 2015 soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

Approbation
des comptes
pour la période
du 1^{er} au 30
septembre 2015

APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2015

R. 2015-146

APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2015 au montant de 100 274.27 \$;

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2015 au montant de 243 839.19 \$;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 100 274.27 \$;

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2015-146.

Signé, ce 5 octobre 2015.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Lecture de la correspondance

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- 1.0 Reçu le 9 septembre 2015, de la Régie des Matières Résiduelles du Lac St-Jean, une correspondance nous annonçant qu'il est maintenant possible de récupérer le polystyrène communément appelé la styromousse dans tous les écocentres du Lac St-Jean.
- 2.0 Reçu le 15 septembre 2015, de Madame Nha-Thi-Ha, conseillère patrimoine Canadien, un accusé de réception du rapport final dans le cadre du programme de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour notre projet L'Ascension en Fête.
- 3.0 Reçu le 18 septembre 2015, de Monsieur Étienne Jacques, chef des opérations, Rio Tinto Alcan Métal primaire – Amérique du Nord le rapport de développement durable 2014.
- 4.0 Reçu le 23 septembre 2015, de Madame Claudine Delvoye, Office des personnes handicapées, une correspondance nous informant que dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés, des suggestions nous sont suggérés visant à faire en sorte que notre démarche MADA ainsi que les plans d'action qui en découlent tiennent compte de la réalité de l'ensemble des aînés, incluant ceux ayant des incapacités physiques ou en perte d'autonomie.
- 5.0 Reçu le 29 septembre 2015 de Mme Stéphanie Fortin, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac Saint-Jean, l'info RMR du mois de septembre 2015.
- 6.0 Reçu le 29 septembre 2015 de Mme Stéphanie Fortin, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac Saint-Jean, le rapport du BAPE du projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station.

Rapport des comités

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

Présentation et dépôt des États comparatifs trimestriels au 30 septembre 2015 des activités financières

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2015 DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

R. 2015-147

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2015 DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Jean Tremblay d'accepter le dépôt des états des activités financières comparatifs au 30 septembre 2015 de la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur.

	2015	2014
Total des revenus de fonctionnement :	3 110 510 \$	3 158 411 \$
Total des charges :	2 483 069 \$	2 424 329 \$
Surplus de l'exercice :	627 441 \$	734 083 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

Stratégie
québécoise
d'eau potable -
Dépôt du
rapport annuel
2014

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'EAU POTABLE - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2014

Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier dépose au Conseil municipal le rapport de la stratégie d'économie d'eau potable, dont celui-ci dresse un bilan sommaire de l'usage de l'eau potable du réseau de distribution de la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur.

Approbation de
la programmation
de travaux dans
le cadre du
programme
de la taxe sur
l'essence pour
les années 2014
à 2018

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

R. 2015-148

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du nouveau Fonds chantiers Canada-Québec, volets Fonds des petites collectivités - Renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, VOLETS FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS - RENOUELEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS

R. 2015-149

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, VOLETS FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS - RENOUELEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nathalie Larouche que le Conseil municipal autorise et désigne Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande d'aide financière pour les travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts de la 3^{ème} Rue Nord et de la 4^{ème} Avenue Ouest. Les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le guide sur le programme nouveau fonds chantier Canada-Québec, volet fonds des petites collectivités.

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Octroi d'un contrat à Environnement CA - Évaluation du passif environnemental en vertu du chapitre 3260 du manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public – Démarche visant à évaluer la situation de la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur par rapport à la nouvelle norme

OCTROI D'UN CONTRAT À ENVIRONNEMENT CA - ÉVALUATION DU PASSIF ENVIRONNEMENTAL EN VERTU DU CHAPITRE 3260 DU MANUEL DE COMPTABILITÉ DE L'ICCA POUR LE SECTEUR PUBLIC – DÉMARCHE VISANT À ÉVALUER LA SITUATION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR PAR RAPPORT À LA NOUVELLE NORME

R. 2015-150

OCTROI D'UN CONTRAT À ENVIRONNEMENT CA - ÉVALUATION DU PASSIF ENVIRONNEMENTAL EN VERTU DU CHAPITRE 3260 DU MANUEL DE COMPTABILITÉ DE L'ICCA POUR LE SECTEUR PUBLIC – DÉMARCHE VISANT À ÉVALUER LA SITUATION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR PAR RAPPORT À LA NOUVELLE NORME

ATTENDU qu'à compter de l'exercice financier 2015, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP-3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public ;

ATTENDU que la Municipalité se doit de réaliser dès maintenant les travaux nécessaires pour déterminer s'il y aura un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés à constater dans ses livres pour l'exercice financier 2015 ;

ATTENDU qu'à cette fin des études techniques et des évaluations devront être réalisées ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal octroie un mandat à la Firme Environnement CA pour un montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables afin de réaliser le mandat d'évaluation du passif environnemental en vertu du chapitre SP-3260 du manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public, le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 24 septembre 2015.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-150.

Signé, ce 5 octobre 2015.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Vente d'un terrain résidentiel à M. Maxime Gagné et Mme Mélissa Bouchard

VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À M. MAXIME GAGNÉ ET MME MÉLISSA BOUCHARD

R.2015-151

VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À M. MAXIME GAGNÉ ET MME MÉLISSA BOUCHARD

ATTENDU que Monsieur Maxime Gagné et Madame Mélissa Bouchard désirent acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De vendre à Monsieur Maxime Gagné et Madame Mélissa Bouchard, un terrain au coût de 1.00 \$ le pied carré, taxes en sus, sur le lot # 5 447 772, 2005, 4^{ième} Rue Est à L'Ascension de Notre-Seigneur.

Que la municipalité offre deux (2) choix à l'acquéreur soient:

- 1) 10 807 \$ comptant (taxes en sus).

- 2) 8 307 \$ comptant (taxes en sus) et 2,500 \$ (taxes en sus) sur une période de 10 ans, soit 250 \$ facturé le 1^{er} janvier de chaque année suivant l'achat du terrain. Ce montant sera inclus au compte de taxes municipales de l'immeuble jusqu'au paiement final.
- 3) Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception de la résolution.

L'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble **dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes**. Advenant un non respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

Qu'un acompte de 1 000 \$ non-remboursable soit versé par le demandeur.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

Adoption des prévisions budgétaires 2016 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie Secteur Nord

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR NORD

R. 2015-152

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR NORD

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey, que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur accepte les prévisions budgétaires 2016 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie Secteur Nord qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 341 388 \$ dont une quote-part pour la Municipalité de L'Ascension de N-S qui se chiffre à 77 973 \$.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Adoption des prévisions budgétaires 2016 de la Régie Intermunicipale du Parc Industriel Secteur Nord

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR NORD

R. 2015-153

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR NORD

ATTENDU qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, chaque municipalité participante à l'entente doit adopter le budget financier de la Régie dont le territoire est soumis à sa compétence ;

ATTENDU que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur adopte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du Parc Industriel – Secteur nord pour l'exercice financier 2016.

Que ce budget couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Que la quote-part de la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur sera de 10 983 \$.

Adoptée

Octroi d'un contrat - Achat de sel de déglacage et de sable auprès de l'Entreprise Léon-Maurice Tremblay

OCTROI D'UN CONTRAT - ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE ET DE SABLE AUPRÈS DE L'ENTREPRISE LÉON-MAURICE TREMBLAY

R. 2015-154

OCTROI D'UN CONTRAT - ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE ET DE SABLE AUPRÈS DE L'ENTREPRISE LÉON-MAURICE TREMBLAY

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey de procéder à l'achat de 16 tonnes métriques de sel de déglacage et de sable des rues, rangs et chemins de villégiature de la Municipalité pour la saison 2015-2016 auprès de l'entreprise Léon-Maurice Tremblay pour un montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-154.

Signé, ce 5 octobre 2015.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Octroi d'un mandat à Groupe Planitech pour la réalisation de plans préliminaire pour la rénovation de l'aréna municipal

OCTROI D'UN MANDAT À GROUPE PLANITECH POUR LA RÉALISATION DE PLANS PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉNOVATION DE L'ARÉNA MUNICIPAL

R. 2015-155

OCTROI D'UN MANDAT À GROUPE PLANITECH POUR LA RÉALISATION DE PLANS PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉNOVATION DE L'ARÉNA MUNICIPAL

Madame la conseillère Nathalie Larouche propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury, de mandater le Firme d'architectes Groupe Planitech pour la réalisation de

plans préliminaire pour la rénovation de l'aréna municipal pour la somme de 4 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 2 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-155.

Signé, ce 5 octobre 2015.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Autorisation
d'aller en appel
d'offre public
sur invitation
- Ameuble-
ment et
équipements,
Centre de
Loisirs
Multifonction-
nels

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE PUBLIC SUR INVITATION - AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENTS, CENTRE DE LOISIRS MULTIFONCTIONNEL

R. 2015-156

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE PUBLIC SUR INVITATION - AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENTS, CENTRE DE LOISIRS MULTIFONCTIONNEL

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nathalie Larouche, d'autoriser Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à aller en appel d'offre public sur invitation - Ameublement et équipements pour le centre de Loisirs Multifonctionnel, le tout tel que décrit dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Demande
d'approbation
d'un P.I.I.A.,
de Monsieur
Laval Maltais
en regard de la
propriété située
au 424, Rang 5
Ouest, chemin
#4

DEMANDE D'APPROBATION D'UN P.I.I.A., DE MONSIEUR LAVAL MALTAIS EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 424, RANG 5 OUEST, CHEMIN #4

R. 2015-157

DEMANDE D'APPROBATION D'UN P.I.I.A., DE MONSIEUR LAVAL MALTAIS EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 424, RANG 5 OUEST, CHEMIN #4

CONSIDÉRANT qu'une demande de construction pour un garage isolé, a été déposée par Monsieur Laval Maltais, domicilié au 424, rang 5 Ouest, chemin #4;

CONSIDÉRANT que la propriété se retrouve dans la zone 33-v, donc en villégiature ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté les règlements 2009-350 et 2013-400 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux relatif aux bâtiments accessoires ;

CONSIDÉRANT qu'un croquis de localisation et un plan dudit garage a été déposé et préparé par le propriétaire;

CONSIDÉRANT que la superficie du terrain exigée par le règlement est conforme pour la demande;

- CONSIDÉRANT que les matériaux correspondent aux critères du règlement ;
- CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire a au moins une fenêtre ;
- CONSIDÉRANT que la superficie et les dimensions du garage correspondent en tout point au minimum prescrit par le règlement ;
- CONSIDÉRANT que la hauteur du garage ne sera pas plus haut que la maison et est d'un maximum de 6 mètres ;
- CONSIDÉRANT que l'architecture du garage devra correspondre en tout point à celle de la maison incluant les éléments décoratifs ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte et autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis de construction pour la construction du garage pour la propriété situé au 424, rang 5 Ouest, chemin 4 selon la réglementation en vigueur et les plans et devis fournis par le propriétaire conformément au Règlement n° 2013-400 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux relatif aux bâtiments et accessoires à la condition qu'un plan d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre soit réalisé afin de s'assurer que le garage sera implanté à plus de 5 mètres du chemin.

Adoptée

Demande d'approbation d'un P.I.I.A., de Monsieur Michel Bouchard en regard de la propriété située au 138, chemin de l'Ile-à-Nathalie

DEMANDE D'APPROBATION D'UN P.I.I.A., DE MONSIEUR MICHEL BOUCHARD EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 138, CHEMIN DE L'ILE-À-NATHALIE

R. 2015-158

DEMANDE D'APPROBATION D'UN P.I.I.A., DE MONSIEUR MICHEL BOUCHARD EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 138, CHEMIN DE L'ILE-À-NATHALIE

- CONSIDÉRANT qu'une demande de construction pour un garage isolé, a été déposée par Monsieur Michel Bouchard, domicilié au 138, chemin de l'Ile-à-Nathalie;
- CONSIDÉRANT que la propriété se retrouve dans la zone 17-V, donc en villégiature ;
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté les règlements 2009-350 et 2013-400 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux relatif aux bâtiments accessoires ;
- CONSIDÉRANT qu'un plan de localisation et un plan dudit garage a été déposé et préparé par le propriétaire;
- CONSIDÉRANT que la superficie du terrain exigé par le règlement est conforme pour la demande;

- CONSIDÉRANT que les matériaux correspondent aux critères du règlement ;
- CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire à au moins une fenêtre ;
- CONSIDÉRANT que la superficie et les dimensions du garage correspondent en tout point au minimum prescrit par le règlement ;
- CONSIDÉRANT que la hauteur du garage ne sera pas plus haut que la maison et est d'un maximum de 6 mètres ;
- CONSIDÉRANT que l'architecture du garage correspond en tout point à celle de la maison incluant les éléments décoratifs ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte et autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis de construction pour la construction du garage pour la propriété situé au 138, chemin de l'Ile-à-Nathalie selon la réglementation en vigueur et les plans et devis fournis par le propriétaire conformément au Règlement n° 2013-400 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux relatif aux bâtiments et accessoires à la condition que :

- Le revêtement extérieur du bâtiment principal soit terminé préalablement à l'émission du permis de construction du garage concerné par la présente demande ;
- Tous les revêtements extérieurs des bâtiments accessoires construits soient terminés dans la même année du permis de construction du nouveau garage isolé.
- Que tous les bâtiments soient réalisés en parfaite harmonie, tant dans l'architecture que pour les matériaux de revêtement extérieurs utilisés.

Adoptée

Motion de félicitations
- Formation cohorte de pompiers

MOTION DE FÉLICITATIONS - FORMATION COHORTE DE POMPIERS

R.2015-159

MOTION DE FÉLICITATIONS - FORMATION COHORTE DE POMPIERS

Monsieur le conseiller Michel Harvey présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des 45 nouveaux pompiers qui ont réussi avec succès le programme de formation « Pompier Niveau 1 » de l'École nationale des pompiers du Québec et félicite également le service des incendies de Ville d'Alma qui, grâce à une entente spécifique, a au cours des 24 derniers mois délivrer la formation à la cohorte de pompiers. De plus le Conseil tient à féliciter les cinq (5) pompiers de la caserne 34 ayant réussi avec succès leur formation. Ceux-ci sont les suivants :

- Olivier Bouchard
- Miguël Bolduc
- Michael Simard
- Nicolas Munger
- Jean-François Bouchard

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Subvention
office
municipal
d'habitation

SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

R. 2015-160

SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION 4^{IÈME} VERSEMENT 2015

ATTENDU le dépôt des États financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de L'Ascension-de-Notre-Seigneur;

ATTENDU qu'il est le devoir de la municipalité d'octroyer périodiquement une subvention à l'O.M.H. pour combler leur déficit;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'approuver le quatrième versement de la subvention de l'Office municipal d'habitation au montant de 1 998 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-160.

Signé, ce 5 octobre 2015.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Octroi de
subvention à
divers
organismes

OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

R.2015-161

OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

ATTENDU que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques unes d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'octroyer une subvention à l'organisme suivant :

Tel-Aide : 50 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-161.

Signé, ce 5 octobre 2015.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Rapport
mensuel
du maire

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

Affaires
nouvelles

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté à cet item.

Période de
questions des
citoyens

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

Levée de la
séance
ordinaire

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2015-162

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance ordinaire à 21h20.

Adoptée

LOUIS OUELLET, maire

NORMAND DESGAGNÉ
Directeur général et secrétaire-trésorier